

SEANCE DU 22 JANVIER 2014

Le vingt-deux janvier deux mille quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roland CORSAT, Maire, et sur sa convocation.

Présents : Mesdames et Messieurs BEUCHAT, BOURDIC, BROCHARD, BUISSON, CORSAT, COTTAZ, DEPLAGNE, GUICHERD, LANFRAY, LELONG, PACCARD, ROESCH, ROSTAING, ROUX.

Absents : Mesdames et Messieurs CROCHAT, GONZALES.

Absents excusés : Monsieur ANNEQUIN a donné pouvoir à Monsieur BROCHARD, Monsieur BAILLY a donné pouvoir à Monsieur BOURDIC, Monsieur CASSE a donné pouvoir à Monsieur BUISSON, Monsieur PEVET a donné pouvoir à Monsieur ROSTAING, Monsieur VERT a donné pouvoir à Monsieur ROESCH

Monsieur BOURDIC a été nommé secrétaire.

La liste des présents et des absents excusés sur le compte-rendu du 11 décembre 2013 est erronée.

Etaient présents lors du Conseil Municipal du 11/12/2013 : Mesdames et Messieurs ANNEQUIN, BAILLY, BOURDIC, BROCHARD, BUISSON, CASSE, CORSAT, COTTAZ, DEPLAGNE, GUICHERD, LANFRAY, PACCARD, PEVET, ROESCH, ROSTAING, ROUX, VERT

Etaient absents : Mesdames et Messieurs CROCHAT, GONZALES

Etaient absents excusés : Madame BEUCHAT a donné pouvoir à Madame DEPLAGNE

Le compte-rendu de la séance du 11/12/2013 est approuvé.

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Vente de parcelles communales
- Acquisition d'un tracteur

Et en supprimant le point suivant qui sera traité lors du prochain Conseil :

- Tarifs du Centre de Loisirs

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

1- Création du poste de gardien de police municipale

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a supprimé un poste de garde champêtre chef à 35/35ème à compter du 01/01/2014 suite au départ d'un agent pour mutation.

Considérant le grade de l'agent qui mutera prochainement dans la collectivité, il est proposé au Conseil Municipal de créer le poste de gardien de police municipale à 35/35^{ème} à compter du 22/01/2014.

Néanmoins, Monsieur le Maire informe que la nouvelle policière municipale prendra ses fonctions le 1^{er} avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CREE** le poste de gardien de police municipale à compter du 22/01/2014.

2- Suppression du poste de garde champêtre chef

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait créé par délibération du 22/04/2011 un poste de garde champêtre chef pour permettre à un agent d'être nommé au titre d'un avancement de grade.

Cet agent est parti en mutation depuis le 01/01/2014, il y a lieu de supprimer le poste de garde champêtre chef à 35/35^{ème} à compter du 01/01/2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer le poste de garde champêtre chef à 35/35^{ème} à compter du 01/01/2014

3- Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de la suppression d'un poste et de la création d'un autre poste, le tableau des effectifs doit être modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

Grade	Date délibération	Nb d'heures du poste	Postes pourvus	Postes vacants	Dont TNC
Attaché	16/02/2012	35/35	1	0	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	26/06/2012	35/35	1	0	0
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	18/11/2008	35/35	1	0	0
	25/09/2009	35/35	1	0	0
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	18/12/2008	27,75/35	1	0	1
	17/10/2012	35/35	0	1	0
Gardien police municipale	22/01/2014	35/35	1	0	0
Agent de Maîtrise	21/05/2008	35/35	0	1	0
	24/07/2012	35/35	1	0	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	25/09/2009	35/35	1	0	0
	25/09/2009	35/35	1	0	0
	26/06/2012	35/35	1	0	0
	26/06/2012	31,50/35	1	0	1
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	17/04/2013	35/35	1	0	0
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	19/07/2002	24,50/35	1	0	1
	15/12/2011	31/35	1	0	1
	28/09/2006	35/35	1	0	0
	20/11/2009	22/35	1	0	1
	26/03/2010	35/35	1	0	0
	15/12/2011	33,50/35	1	0	1
	29/06/2010	29,50/35	1	0	1
	29/06/2010	27,75/35	1	0	1
	27/09/2010	35/35	1	0	0
Adjoint Animation 1 ^{ère} classe	17/06/2011	35/35	1	0	0

Grade	Date délibération	Nb d'heures du poste	Postes pourvus	Postes vacants	Dont TNC
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	24/07/2012	35/35	1	0	0
			23	2	8

4- Attribution d'une indemnité spéciale de fonction de police

Vu le décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois des agents de police municipale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 novembre 2002 instituant l'indemnité spéciale de fonctions des gardes champêtres,

Suite à la mutation du garde-champêtre depuis le 1^{er} janvier 2014, un nouvel agent est recruté sur le grade de gardien de police municipale. Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour l'attribution de l'indemnité spéciale de fonctions des agents de police municipale. Le taux maximum pouvant être accordé à ce cadre d'emplois est de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** d'attribuer l'indemnité spéciale de fonction au cadre d'emploi des agents de police municipale dans la limite du taux maximum de 20 %.

5- Subventions CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour le bon fonctionnement du CCAS, il est nécessaire de prévoir une avance sur la subvention qui lui sera attribuée lors du vote du budget ayant lieu fin mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une avance de subvention d'un montant de 10 000€ au profit du CCAS pour l'année 2014.

6- Mise à jour de la voirie municipale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement est calculée entre autre à partir de la longueur de la voirie communale.

En fonction des opportunités, des voies de lotissements ont été intégrées dans la voirie communale au fil des années et il convient aujourd'hui de prendre une délibération afin d'effectuer une mise à jour de la longueur totale de la voirie suivant la liste ci-dessous :

Lotissement Les Merisiers et Clos-Yvonne DREVON : **327 ml** (délibération du 06 juillet 2007)

Lotissement Les Tilleuls : **157 ml** (délibération du 17 novembre 2011)

Lotissements Les Acacias : **169 ml** (délibération du 26 avril 2012)

Lotissement Les Prés de Cessieu : **256 ml** (délibération du 03 mars 2005)

Lotissement Les Noisetiers (*ex lotissement des Ecureuils*) : **116 ml** (délibération du 19 mai 1988)

Lotissement Les Hêtres (*ex lotissement des Ecureuils*) : **339 ml** (délibération du 19 mai 1988)

Chemin des Bouleaux : **272 ml**

Parking école maternelle : **124 ml**

Parking de la fresque : **71 ml**

TOTAL 1 831 ml

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'intégrer ces mètres linéaires dans la voirie communale,
- PORTE le nombre de kilomètres **de 25 952 ml à 27 783 ml.**

7- Vente de parcelles communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en septembre 2013 la délibération 2013-52 a été prise pour intégrer 57 parcelles réputées sans maître dans le domaine privé communal.

L'ensemble de ces biens ne présentant pas d'intérêts particuliers pour la commune, il paraît opportun d'en envisager la cession.

À cet effet, Monsieur le Maire souhaite lancer une procédure de vente. Les administrés ont jusqu'au 28 février 2014 pour déposer leur offre d'achat sous enveloppe scellée à la mairie.

Les plis seront ouverts après cette date en Commission et les administrés ayant déposé la meilleure offre pour chaque parcelle seront retenus comme futurs acquéreurs.

Monsieur le Maire précise que :

- Pour faciliter le dépouillement, il est demandé aux administrés de procéder à une unique offre par enveloppe déposée.
- Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- Pour garantir la stricte égalité entre tous les intéressés, une publication sera effectuée dans le bulletin annuel de la Commune ainsi que dans un journal local (Courrier Liberté de BOURGOIN JALLIEU). Des affiches seront également posées en mairie ainsi que sur les panneaux d'informations de la commune.
- La liste des parcelles concernées est la suivante :

SECTION N° PLAN	ADRESSE	CONTENANCE
A 117	Brèze	9 03
A 502	Port au Vallin	12 05
A 544	Combe Saunie	8 40
A 680	Grand Culty	3 45
A 706	Grand Culty	16 00
A 711	Grand Culty	8 60
A 713	Grand Culty	12 18
A 725	Petit Culty	18 90
A 755	Petit Culty	33 30
A 772	Petit Culty	10 90
A 782	Petit Culty	11 20
A 796	Petit Culty	6 30
A 799	Petit Culty	9 00
A 803	Petit Culty	17 60
AM 24	Chavanne Sud	2 89
AM 25	Chavanne Sud	5 91

SECTION N° PLAN	ADRESSE	CONTENANCE
B 310	Les Apondières	11 80
B 467	Côte de St Joseph	5 65
B 507	Les Hurmes	11 02
B 517	Les Hurmes	6 90
B 545	Les Hurmes	9 67
B 546	Les Hurmes	7 40
B 569	Les Apondières	17 10
B 572	Les Apondières	4 90
B 620	Combe Louvière	7 14
B 621	Combe Louvière	9 45
B 690	Combe Ayat	2 40
B 727	Les Moutes	27 50
B 756	La Magne	13 65
B 1136	Les Côtes	8 90
B 1178	Pichin	10 95
B 1201	Pichin	5 60
B 1211	Pichin	16 80
B 1226	Pichin	14 60
B 1262	Pichin	7 90
B 1264	Pichin	7 40
B 1350	Vignobles de Vachère	13 50
B 1351	Vignobles de Vachère	11 10
B 1362	Vignobles de Vachère	30 00
B 1383	Vignobles de Vachère	13 90
B 1389	Vignobles de Vachère	8 65
B 1399	Vignobles de Vachère	3 25
B 1400	Vignobles de Vachère	10 84
B 1410	Vignobles de Vachère	6 86
B 1411	Vignobles de Vachère	2 15
B 1543	Les Moutes	34 80
B 1569	Pichin	6 13
B 1573	Pichin	6 62
C 352	Rive	12 00
C 356	Rive	9 85
C 439	Les Clos	14 10
C 446	Les Clos	2 85
C 488	Les Clos	16 80
C 502	Les Clos	8 80
C 510	Les Clos	3 43
C 515	Les Clos	14 70
C 710	Les Clos	23 20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de vente des parcelles concernées dans les conditions susmentionnées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la cession de ces parcelles.

8- Acquisition d'un tracteur

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, une délibération concernant l'accord de principe sur l'acquisition d'un tracteur avait été prise.

Monsieur le Maire présente le tracteur choisi : il s'agit du modèle JOHN DEERE 6100MC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'acquisition du tracteur de type JOHN DEERE 6100MC pour un montant de 77.740€ TTC et à la reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 17.000€.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition

9- Divers

Remplacement du DGS : Monsieur le Maire remercie Monsieur Arnaud PIZZUTI pour le travail qu'il a effectué en tant que Directeur Général des Services. Sa mission de remplacement de la DGS titulaire arrive à son terme le 31 janvier 2014.

Madame Claire GUYOT rentre en effet de son congé maternité le 3 février 2014 et reprendra ses fonctions à cette date.

Elections : Une commission électorale « de propagande » sera organisée prochainement. Elle est composée d'un membre désigné par le Tribunal, un membre désigné par la sous-préfecture et un membre de la Poste. Le but de cette commission est notamment de vérifier que la mise sous pli est réalisée réglementairement.

Réunion des colistiers : Une réunion est prévue le **jeudi 13 mars 2014** à 19h00 avec le Conseil actuel et les futurs candidats pour organiser le scrutin du 23 mars.

Vote du budget : il est décidé de voter le budget primitif avant les élections, lors du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le **jeudi 20 mars 2014 à 19h00**.

Commission Finances (+ ouverture des propositions d'achats des parcelles communales) : le vendredi 28 février à 18h30

Prochaine réunion PLU : le 17 février à 18h30

Panneau 50 lumineux à COIRANNE : Madame LANFRAY demande où en est le panneau de limitation de vitesse lumineux 50 km/h. M. ANNEQUIN s'en occupe, le projet est en cours.

Eclairage public : Madame LANFRAY signale que l'éclairage public champ de Mars se déclenche de façon intempestive. Le problème est connu, cela est dû aux cellules photosensibles qui ne sont pas correctement réglées.

M. GUICHERD signale qu'au niveau de l'abribus à COIRANNE, l'éclairage public est également défectueux. Cela est certainement encore un problème de cellule photosensible.

Une entreprise doit passer prochainement pour régler l'ensemble de ces problèmes.

Croix de CHAVANNE : Elle a été déposée il y a quelques jours de façon anonyme sur le parking de la salle des Sports.

Poubelles : M. ROESCH interroge M. BOURDIC sur le nouveau fonctionnement du système de collecte des poubelles. M. BOURDIC assure que chaque cas sera étudié par un technicien mercredi, jeudi et vendredi prochains lors d'une permanence en salle des Fêtes. Le but de ce nouveau système est de rationaliser le parcours de collecte organisé par le SICTOM.

Liste des décisions du Maire : Monsieur le Maire lit en séance les décisions prises depuis le précédent Conseil Municipal :

10/12/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Mr et Mme HOARAU Michel à Mr DISDIER et Mme BONHOMME pour un bien situé 143 route de Lyon.	
11/12/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : RABATEL Hélène à JFP terrain situé 40 rue de la Fabrique.	
12/12/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : GAGET FRERES SARL à SARL JODICE pour un bien situé 1 place du Plâtre.	
14/12/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : GAUDET-TRAFFIT à HERBIN-CONTAMIN Hervé pour un bien situé 14 route du Pont du Diable	
14/12/2013	Réseau eaux pluviales Chemin de Pévrin	11 288,00 €
14/12/2013	Chéneaux et descentes - Clocher de l'église	9 628,00 €
17/12/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Mr et Mme ASLAN Abdulkadir à Mr et Mme MARCONNET pour un bien situé Champ Robert.	
20/12/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : LABROSSE Michel/AUVACHEY Joëlle à VALLIN Bernard pour un bien situé 12 clos des merisiers.	
14/01/2014	Gaz - Bâtiments communaux	5 853,80 €

Fin de séance : 20h35